Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Feuillet n°2026/
Publié le 22/10/2026
ID : 044-200067635-20261019-10_2026_27-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 19 octobre 2026

10.2026-27	**CYCLE DE L'EAU** **OBJET : Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Assistance technique, juridique et financière pour la définition de la gestion du service eau potable et sa mise en œuvre (régie, prestation ou délégation de service public) sur le territoire de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO »**

VU les articles L.2224-7-2 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU l'arrêté du Président n°2026-46 du 7 mai 2026 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis THIBAUD – 6ème Vice-Président,

Considérant que M. Denis THIBAUD est désigné Vice-Président délégué à l'eau potable et aux eaux pluviales urbaines, et que son périmètre de délégation de fonction inclut les domaines suivants :

- Qualité de l'eau,
- Gestion et suivi de la régie eau potable et des contrats liés à la gestion de l'eau potable,
- Exécution de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU),
- Gestion de la défense extérieure contre les incendies (DECI).

Considérant que délégation de signature permanente est donnée à M. Denis THIBAUD à l'effet de signer notamment toutes décisions relevant des attributions confiées par le Conseil communautaire au Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo et relatifs au périmètre de fonction précité,

Considérant les échéances des actuels contrats de délégation de service public qui sont fixées au 31 décembre 2028,

Considérant la nécessité de définir le futur choix du mode de gestion de l'eau potable à l'échelle du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo qui prendra effet à compter du 1er janvier 2028,

Considérant que la société Collectivités Conseils, sise 69 avenue de la Maine – 75014 Paris, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

M. Denis THIBAUD, 6ème Vice-Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 044-200067635-20261019-10_2026_27-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

Feuillet n°2026/

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société Collectivités Conseils, sise 69 avenue de la Maine – 75014 Paris, pour l'assistance technique, juridique et financière pour la définition de la gestion du service eau potable et sa mise en œuvre (régie, prestation ou délégation de service public) sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Le marché est composé d'une tranche ferme à l'issue de laquelle une seule des tranches optionnelles sera retenue pour un montant de :

- 21 150€ HT soit 25 380€ TTC pour la tranche ferme,
- 34 650€ HT soit 41 580€ TTC pour la tranche optionnelle n°1 : reprise du service en régie,
- 21 375€ HT soit 25 650€ TTC pour la tranche optionnelle n°2 : mode de gestion externalisé type prestation de service,
- 24 300€ HT soit 29 160€ TTC pour la tranche optionnelle n°3 : mode de gestion externalisé type DSP.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 21/10/2026
Denis THIBAUD
Vice-président en charge du Grand cycle de l'eau

